

SESSION 2

VUE D'ENSEMBLE DES CHANGEMENTS CLÉS DE LA NORME ITIE

Julien TINGAIN, CN ITIE

PLAN DE PRESENTATION

HISTORIQUE DE L'ÉLABORATION DE LA NOUVELLE NORME ITIE

- INTRODUCTION GÉNÉRALE
- ÉLABORATION DES RÈGLES ITIE 2011
- DES RÈGLES ITIE À LA NORME ITIE

LA NOUVELLE NORME ITIE: LES CHANGEMENTS MAJEURS

HISTORIQUE DE L'ELABORATION DE LA NOUVELLE NORME ITIE

INTRODUCTION GENERALE

- L'ITIE a été lancée en 2002 en Afrique du Sud. En 2003, au cours de la première Conférence ITIE, les Principes de l'Initiative ont été adoptés. Ces principes (12), sur lesquels se fonde l'ITIE, stipulent que les richesses issues des ressources naturelles d'un pays devraient profiter à tous les citoyens et qu'une telle entreprise nécessite des niveaux élevés de transparence et de redevabilité. Une fois les Principes convenus, des Règles ont été rédigées pour s'assurer que tous les pays membres de l'ITIE s'engagent à respecter un niveau minimum de transparence à travers des déclarations des paiements versés par les entreprises et des sommes perçues par le gouvernement. Ainsi, l'ITIE a beaucoup évolué en dix ans, depuis sa première conférence en 2003.

HISTORIQUE DE L'ELABORATION DE LA NOUVELLE NORME ITIE (suite)

REVISION DES REGLES ITIE EN 2011: modifications majeures apportées

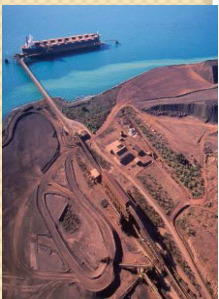
1. **Exigences** (et non plus des indicateurs)
2. Groupe multipartite à la **phase d'adhésion**
3. **Limite temporelle** aux candidatures
4. Déclarations **régulières** et **en temps opportun**
5. Participation de la société civile
6. Définition de la **matérialité**
7. Rapports fondés sur des comptes audités conformément aux normes internationales
8. Exigences pour les **pays Conformés**



HISTORIQUE DE L'ÉLABORATION DE LA NOUVELLE NORME ITIE (suite)

DES RÈGLES ITIE À LA NORME ITIE:

- L'accord sur la Norme ITIE a fait suite à un vaste processus de consultation supervisé par le Conseil d'administration de l'ITIE pendant 2 années, avec la contribution des pays mettant en œuvre l'ITIE, d'entreprises extractives, de groupes de la société civile et d'autres spécialistes.
- Le besoin d'encourager l'appropriation nationale des efforts en matière de réformes par les pays membres a été un des principaux moteurs d'inspiration pour passer des Règles ITIE à la norme ITIE.



HISTORIQUE DE L'ÉLABORATION DE LA NOUVELLE NORME ITIE (suite)

DES RÈGLES ITIE À LA NORME ITIE (Suite):

- Il s'agit donc de mettre en place une norme minimale qui ne soit pas trop onéreuse pour les pays confrontés à des enjeux importants en matière de réforme. Elle se doit d'encourager de constantes améliorations et ce, quel que soit le point de départ.
- La nouvelle Norme ITIE conserve la majorité des exigences contenues dans la dernière version des Règles publiées à ce jour.
- Toutefois, elle a fait l'objet d'une restructuration importante visant à disposer d'un ensemble plus concis d'exigences, elles-mêmes assorties d'attentes plus claires.
- Un grand nombre de ces changements apportent des clarifications sur les faiblesses des Règles 2011 de l'ITIE.
- De nouvelles exigences ont aussi été introduites, ainsi que de nouvelles questions que les groupes multipartites sont invités à aborder.

LA NOUVELLE NORME ITIE: LES CHANGEMENTS MAJEURS

L'une des décisions majeures prise au cours de la 6^e conférence mondiale de l'ITIE a été l'adoption de la nouvelle norme de l'ITIE pour rendre l'initiative plus efficace en matière de recherche de transparence dans le secteur extractif, au profit de l'amélioration des conditions de vie des populations des pays riches en ressources extractives. Au niveau de cette nouvelle norme, on note les changements suivants :

EITI Extractive
Industry
Transparency
Initiative



LA NORME ITIE

Secrétariat international de l'ITIE le 11 juillet 2013

LA NOUVELLE NORME ITIE: LES CHANGEMENTS MAJEURS (Suite)

I. La norme ITIE a été restructurée:

La première partie, intitulée Mise en œuvre de la Norme ITIE, comprend : les Principes de l'ITIE, qui n'ont pas été modifiés ; les Exigences de l'ITIE (énoncent ce qui est attendu des pays mettant en œuvre l'ITIE) et le guide de validation.

Les vingt un (21) exigences de l'ITIE ont été réduites à sept (07) qui sont en réalité une compression des 21 exigences en 07 grands chapitres.

Il est fait obligation aux gouvernements des pays adhérant à l'ITIE de procéder à la pleine divulgation de la part du gouvernement et de tous les paiements significatifs. A ce titre, le gouvernement est tenu de divulguer tous les revenus quel que soit le seuil de matérialité convenu (Exigence ITIE 4.2.b).

LA NOUVELLE NORME ITIE: LES CHANGEMENTS MAJEURS (Suite)

2. Insistance accrue sur les objectifs de mise en œuvre.

Lorsqu'ils élaborent leur plan de travail, les groupes multipartites sont tenus de fixer des objectifs de mise en œuvre qui sont liés aux réformes et aux priorités nationales pour le secteur extractif. Cela permet de garantir que l'ITIE soit bien présente dans le dialogue national sur la gouvernance des ressources naturelles. Le plan de travail doit préciser ce que cherchent à obtenir avec l'ITIE les pays mettant en œuvre l'ITIE et comment ces derniers prévoient de réaliser ces objectifs.

La norme ITIE a adopté un format standard de plan de travail en incitant à plus d'innovations dans la mise en œuvre de l'ITIE, bien sûr en évaluant les éventuelles contraintes et les obstacles juridiques ou réglementaires liés à la mise en œuvre de l'ITIE ;

LA NOUVELLE NORME ITIE: LES CHANGEMENTS MAJEURS (Suite)

3. Informations contextuelles

Un des changements majeurs concerne l'inclusion dans les rapports ITIE d'informations contextuelles expliquées sous l'Exigence ITIE n°3 de la nouvelle Norme.

Ces informations contextuelles qui doivent permettre de faciliter la compréhension, l'interprétation et l'utilisation des rapports ITIE concernent entre autres :

- le cadre légal et contractuel;
- le régime fiscal ;
- la publication de données sur les entreprises d'État ;
- la répartition des revenus et des dépenses;
- l'attribution des permis et les titulaires de permis ;
- la propriété réelle...

LA NOUVELLE NORME ITIE: LES CHANGEMENTS MAJEURS (Suite)

4. Exigence en matière de déclaration

Plusieurs des Exigences de déclaration ITIE figurant dans les Règles 2011 de l'ITIE ont été renforcées et la Norme ITIE introduit de nouvelles Exigences de déclaration dans un certain nombre de domaines:

- Divulgations complètes et précises (Exigence 3.5): Il est exigé que le rapport ITIE contienne la divulgation complète par le gouvernement de tous les revenus reçus des industries extractives.

De façon précise, l'exigence 3.5 dispose que les volumes d'exportation et de production doivent être désormais divulgués.

LA NOUVELLE NORME ITIE: LES CHANGEMENTS MAJEURS (Suite)

4. Exigence en matière de déclaration (Suite)

- Les procédures de déclaration ont également été renforcées : elles exigent que l'administrateur indépendant et le Groupe multipartite évaluent les pratiques d'audit en vigueur et qu'ils conviennent de procédures garantissant que les données soient divulguées dans le rapport ITIE. Ces modifications visent à s'assurer que le rapport ITIE offre un tableau complet des revenus perçus et qu'il prenne en compte de façon plus explicite la question de la fiabilité des données.

De façon plus pratique, l'Exigence 5 qui se réfère plus spécifiquement à l'Administrateur Indépendant et aux assurances sur la fiabilité des données stipule qu'au delà de la certification par les auditeurs, l'Administrateur Indépendant doit confirmer que les données (paiement et recettes) qui lui ont été communiquées, sont issues de comptes audités suivant les normes internationales.

LA NOUVELLE NORME ITIE: LES CHANGEMENTS MAJEURS (Suite)

4. Exigence en matière de déclaration (Suite)

Dans le cas où des différences/lacunes existent entre les normes appliquées dans le pays et les normes internationales, il faut que ces écarts soient identifiés et que des solutions idoines y soient trouvées.

Il faut noter que les groupes multipartites sont tenus de suivre une procédure standard pour la production de rapports ITIE. Cela comprend notamment les TdR standard pour les administrateurs indépendants et les formulaires de déclaration standard approuvés par le Conseil d'administration de l'ITIE.

LA NOUVELLE NORME ITIE: LES CHANGEMENTS MAJEURS (Suite)

4. Exigence en matière de déclaration (Suite)

- Déclaration désagrégée: Les données figurant dans le rapport ITIE doivent désormais être ventilées par source de revenus individuelle, par entité déclarante et par projet.
- Entreprises d'État: Les Règles 2011 de l'ITIE ne prenaient pas suffisamment en compte le rôle des entreprises d'État dans la déclaration ITIE. La Norme ITIE révisée exige la prise en compte des activités des entreprises d'État dans les déclarations. Les entreprises d'État déclareront désormais les transferts financiers entre entreprises d'État et d'autres entités gouvernementales, les revenus perçus au nom du gouvernement, y compris les revenus générés par la vente de la part de production de l'État, ainsi que les dépenses consacrées aux services sociaux, aux infrastructures publiques et aux subventions aux combustibles gérés par les entreprises d'État. Ces dernières sont également tenues de divulguer leur niveau de participation dans toute entreprise extractive opérant dans le pays.

LA NOUVELLE NORME ITIE: LES CHANGEMENTS MAJEURS (Suite)

4. Exigence en matière de déclaration (Suite)

- Transferts infranationaux: Selon les mécanismes de répartition des revenus en place, ces transferts peuvent représenter, pour les entités infranationales, une source de revenus bien plus importante que les taxes et droits prélevés au niveau local. La Norme ITIE révisée exige que de tels transferts soient déclarés lorsque la loi l'impose et lorsqu'ils sont significatifs.
- Dépenses sociales: Lorsque des entreprises sont légalement ou contractuellement tenues de verser des cotisations sociales, ces dernières doivent être divulguées.
- Transit: Lorsque des pays perçoivent d'importants revenus provenant du transport de pétrole, de gaz et de minerais, le gouvernement est tenu de divulguer les revenus

LA NOUVELLE NORME ITIE: LES CHANGEMENTS MAJEURS (Suite)

5. Rapports d'activités annuels

- L'exigence de publication de rapports d'activité annuels ne se limite plus aux pays Conformes, et constitue désormais une obligation pour tous les pays mettant en œuvre l'ITIE. Il est prévu que les pays présentent des rapports sur les progrès réalisés par rapport au respect des Exigences de l'ITIE et aux efforts visant à atteindre les objectifs énoncés dans leur plan de travail.

LA NOUVELLE NORME ITIE: LES CHANGEMENTS MAJEURS (Suite)

6. Amélioration de la procédure de validation

Le guide de validation adopté pour la première fois en 2006 et a fait l'objet de modifications significatives depuis lors.

- Afin d'améliorer la qualité, l'efficacité et la cohérence des évaluations de la Validation, cette dernière sera désormais organisée et administrée par le Secrétariat international plutôt que par les pays mettant en œuvre l'ITIE.
- Le délai précédemment attribué à un pays conforme pour se soumettre à une nouvelle validation en vue de maintenir sa conformité était de cinq (05) ans. Dans la nouvelle norme, ce délai est passé à trois (03) ans. Du fait de cette nouvelle disposition, la Côte d'Ivoire qui a été déclaré « Pays Conforme » le 24 Mai 2013 doit se soumettre à une nouvelle validation au plus tard le 24 Mai 2016.

LA NOUVELLE NORME ITIE: LES CHANGEMENTS MAJEURS

La deuxième partie, « Gouvernance et gestion »

- En 2013, le Conseil d'administration de l'ITIE a adopté la Politique d'Ouverture de l'ITIE qui stipule que **tous les documents de l'ITIE appartiennent au domaine public, sauf dans certaines situations considérés comme un secret commercial** pouvant entraîner une incidence sur la position concurrentielle.
- Le projet de Directives destinées aux Collèges de l'ITIE y est également inclus.

LIENS UTILES

[https://www.dropbox.com/sh/z5h5cwxaxvdc9fk/
0Sq8qv6eGb](https://www.dropbox.com/sh/z5h5cwxaxvdc9fk/0Sq8qv6eGb)

<http://eiti.org/fr/countries>



**MERCI DE VOTRE TRES AIMABLE
ATTENTION**